

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2024

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en fonction
14

Présents : Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints -
Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - M. Jean-Baptiste IDCZAK
- Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT -
M. Jean-Marc JUND

Conseillers
présents
10 + 3 procurations

Absent excusée et non représentée : Mme Brigitte ESTERMANN

Absents : /

A donné procuration : M. Christophe SIX à M. Daniel BING
M. Luc RIEFFEL à Mme Corinne HAJOSI
Mme Priscille BAKAJ à M. Aurélien MEROT

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

2. Travaux : Création d'un terrain multisport, d'un pumptrack et d'une aire de jeux - rue de Landser

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benoît RINGENBACH, membre de la commission en charge du projet.

2.1. Travaux Public 3 Frontières - Lot 1 V. R.D. : Avenant n°1

Monsieur Benoît RINGENBACH informe le Conseil Municipal que des modifications doivent être apportées au marché initial passé avec l'entreprise Travaux Public 3 Frontières (TP3F).

Cet avenant a pour objet la réalisation d'adaptations du projet lors de la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir en délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la passation de l'avenant n°1 tel qu'il a été établi et décrit ci-après :
 - Marché initial : 175 716,22 €
 - Avenant n° 1 : 4 450,70 €
 - Montant du Marché avec l'avenant n°1 : 180 166,92 € T.T.C.

- **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives et comptable pour le présent avenant.

BRUEBACH le 28 juin 2024

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

